

Europäisches Patentamt European Patent Office Office européen des brevets



(11) **EP 1 129 864 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication: **05.09.2001 Bulletin 2001/36**

(51) Int Cl.⁷: **B42F 13/00**

(21) Numéro de dépôt: 00490009.8

(22) Date de dépôt: 22.02.2000

(84) Etats contractants désignés:

AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI

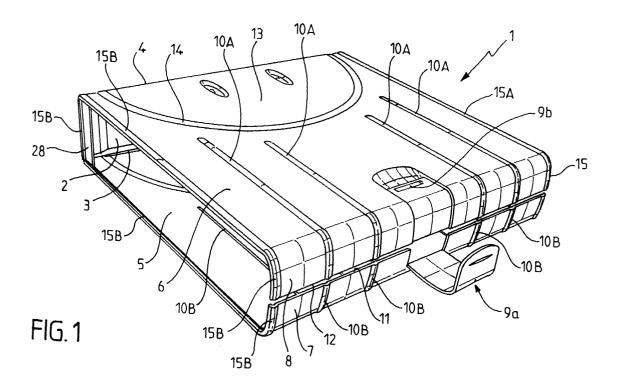
(71) Demandeur: Achat et Distribution d'Articles de Classement, "A D Classement", S.A. 59300 Valenciennes (FR) (72) Inventeur: **Dottel**, **Jean-Marc 59300 Valenciennes (FR)**

(74) Mandataire: Duthoit, Michel Bureau Duthoit Legros Associés, 96/98, Boulevard Carnot, B.P. 105 59027 Lille Cedex (FR)

(54) Classeur pour documents

(57) Classeur, constitué d'un dos (2), à partir des côtés longitudinaux (3, 4) duquel s'étendent deux faces latérales (5, 6) dont les extrémités distales sont conformées en rabats convergents (7, 8), ainsi que de moyens de fermeture (9a, 9b) de manière à assurer la stabilité

dudit classeur en position verticale par bouclage de son volume sur lui-même, caractérisé en ce qu'une pluralité de nervures (10A, 10B et 14) de renforcement sont ménagées en creux ou en bombé sur au moins une de ses faces latérales (5 et 6) de manière à augmenter la rigidité de l'ensemble.



20

40

Description

[0001] La présente invention concerne un classeur destiné à tous types de documents, tels que feuilles, feuillets mobiles, perforés ou non.

[0002] Les classeurs connus traditionnellement sont généralement constitués d'un dos et de deux faces latérales planes s'étendant de part et d'autre dudit dos. Ils peuvent être munis d'organes d'attache tels que par exemple des anneaux permettant de maintenir les documents rangés.

[0003] Ce type de produit, bien que largement diffusé, présente néanmoins certains inconvénients, du fait qu'ils ne sont pas très stables lorsqu'ils sont posés verticalement et dès lors qu'ils sont relativement chargés.
[0004] C'est la raison pour laquelle il a été imaginé de prévoir des fentes dans l'une des deux faces latérales,

lesdites fentes, munies d'un profil spécial, devant coopérer avec des anneaux constituant des organes d'attache équilibrant les classeurs ainsi équipés.

[0005] L'inconvénient de ce type de classeur est celui de les rendre coûteux du fait des moyens mécaniques à mettre en oeuvre, sans apporter une solution de stablilité satisfaisante.

[0006] Une première solution à ce problème a été apportée par la demanderesse en proposant un classeur présentant une stabilité augmentée lorsqu'il se trouve dans une position verticale.

[0007] Un tel classeur présente la particularité d'avoir des faces latérales qui se prolongent à leurs extrémités distales par des rabats convergents de manière à assurer ladite stabilité en position verticale, même chargés.
[0008] Une telle solution au problème initialement posé doit être considérée comme un perfectionnement certain, apporté au classeur du type traditionnel précité, il s'est néanmoins avéré que pour obtenir une bonne rigidité de l'ensemble, il était nécessaire d'utiliser un matériau de base, généralement de la matière plastique, d'une certaine épaisseur, voire même d'utiliser des parois soufflées présentant une double épaisseur.

[0009] Le but de la présente invention est de proposer un classeur de fabrication aussi simple que la précédente mais comportant des moyens de renforcement de sa structure aptes à lui conférer encore une plus grande rigidité, d'où un meilleur équerrage sans avoir recours à des moyens rapportés.

[0010] Un autre but de l'invention est de proposer un classeur dont l'épaisseur du matériau utilisé n'est pas plus importante, et qui peut être obtenu par exemple par moulage par injection d'une matière plastique au cours d'une même opération, c'est-à-dire sans reprise.

[0011] A cet effet, l'invention concerne un classeur constitué d'un dos à partir des côtés longitudinaux duquel s'étendent deux faces latérales dont les extrémités distales sont conformées en rabats convergents, ainsi que de moyens de fermeture, l'ensemble coopérant de manière à assurer la stabilité dudit classeur en position verticale par bouclage de son volume sur lui-même, ca-

ractérisé en ce qu'une pluralité de nervures de renforcement sont ménagées en creux ou en bombé sur au moins une de ses faces latérales de manière à augmenter la rigidité de l'ensemble.

- [0012] La présente invention concerne également les caractéristiques qui ressortiront au cours de la description qui va suivre, et q'ui devront être considérées isolément ou selon toutes leurs combinaisons techniques possibles.
- [0013] Cette description donnée à titre d'exemple non limitatif, fera mieux comprendre comment l'invention peut être réalisée en référence aux dessins annexés sur lesquels :
- la figure 1 est une vue en perspective d'un classeur renforcé selon l'invention en position fermée.
 - la figure 2 est une vue de détail à échelle agrandie d'un moyen de positionnement et de liaison des bords latéraux du classeur prolongeant ses faces latérales, en position ouverte.
 - la figure 3 est une vue en perspective montrant les rabats en position fermée, munis des moyens selon la figure 2.
- la figure 4 est une vue en perspective à échelle agrandie de moyens de positionnement et de liaison des rabats selon un second mode de réalisation, en position ouverte.
- la figure 4A montre une coupe partielle de l'un des rabats du classeur muni du moyen de positionnement et de liaison selon la figure 4.
- la figure 5 est une vue en perpective à échelle agrandie de moyens de positionnement et de liaison des rabats selon un troisième mode de réalisation, en position ouverte.
- la figure 5A montre une coupe partielle de l'un des rabats du classeur muni du moyen de positionnement et de liaison selon la figure 5.
 - la figure 6 est une vue en perspective à échelle agrandie de moyens de positionnement et de liaison des rabats selon un quatrième mode de réalisation, en position ouverte.
 - la figure 7 est une vue en perspective de détail d'une partie du dos montrant des moyens de consolidation au niveau du dos du classeur.
- la figure 8 montre un dos en perspective équipé de moyens de consolidation selon une variante de réalisation.
 - la figure 9 est une vue en coupe selon la ligne IX-IX de la figure 8.
 - la figure 10 est une vue en perspective à échelle agrandie de moyens de positionnement et de liaison des rabats selon un autre mode de réalisation, en position ouverte.
 - la figure 10A montre une coupe partielle de l'un des rabats du classeur muni du moyen de positionnement et de liaison selon la figure 10.

[0014] Le classeur 1, globalement désigné sur la figu-

55

re 1, est constitué d'un dos 2, notamment rectangulaire, à partir des côtés longitudinaux 3 et 4 duquel s'étendent deux faces latérales 5 et 6.

[0015] Les extrémités distales des faces latérales 5 et 6 sont conformées en rabats convergents 7 et 8 qui peuvent être jointifs ou non, et présentent des moyens de fermeture 9a, 9b.

[0016] Comme déjà évoqué, une telle conformation permet d'assurer la stabilité dudit classeur 1 lorsqu'il se trouve en position verticale grâce au bouclage de son volume sur lui-même.

[0017] Selon l'invention, et pour augmenter la rigidité de l'ensemble, une pluralité de nervures de renforcement sont ménagées en creux 14 ou en bombé 10 sur au moins une des faces latérales. Naturellement, la rigidité sera accrue par une présence des nervures sur les deux faces 5 et 6.

[0018] Plus précisément, comme le montre la figure 1, les nervures 10A, 10B sont réalisées selon une direction transversale et se prolongent de la même manière sur les rabats convergents 7 et 8.

[0019] Selon une autre caractéristique de l'invention, les nervures transversales 10A, 10B de chacune des faces latérales 5 et 6 sont interrompues à distance du dos 2 afin de libérer une surface 13 destinée à la réalisation d'une nervure 14, dans une direction différente, dans une zone proximale dudit dos 2.

[0020] Selon un premier exemple de réalisation, représenté sur la figure 1, la nervure 14 proximale du dos 2 décrit un arc de cercle dont la corde est constituée par une arête longitudinale 4 du dos 2.

[0021] Selon un autre exemple de réalisation, non représenté, les nervures transversales et parallèles d'une face latérale se prolongent de manière non interrompue sur le dos puis sur l'autre face latérale pour se refermer sur elles-mêmes au niveau des arêtes de jonction des rabats.

[0022] Selon une autre caractéristique de l'invention, les arêtes supérieures et inférieures du dos 2, des faces latérales 5, 6 et des rabats 7, 8, délimitant des côtés correspondants ouverts, sont renforcées par une nervure d'extrémité double 15A, 15B dirigée vers l'intérieur et vers l'extérieur.

[0023] Selon une autre caractéristique de l'invention, les nervures transversales 10, réalisées au moins sur les faces latérales 5 et 6 et se prolongeant sur les rabats jointifs, dans ce cas 7 et 8 pour se rejoindre au niveau de leurs arêtes de jonction 11 et 12, comportent dans leur plan venant en vis-à-vis, des moyens complémentaires de positionnement et/ou de liaison de l'une par rapport à l'autre, de manière à autoriser une coopération entre les nervures 10A d'une face, et les nervures 10B de l'autre face lors de la fermeture, et consolider ainsi l'équerrage général du classeur 1, notamment en les rendant solidaires l'une de l'autre..

[0024] Selon un premier mode de réalisation, représenté sur les figures 2 et 3, ces moyens de positionnement et/ou de liaison d'une nervure 10A par rapport à

une autre 10B sont constitués par un système tenonmortaise, constitué par un plot 16, issu du plan P de la nervure 10B, de section réduite par rapport à celle-ci, et formant une base de forme parallélépipédique dont une partie dirigée vers la surface externe d'une nervure 10B se prolonge par une partie hémicylindrique 17. Ledit plot 16 est apte à coopérer avec un évidement 18 de forme complémentaire réalisé sur l'extrémité de l'autre nervure 10A avec laquelle elle est destinée à venir en liaison en fermeture.

[0025] Ledit plot 16 sera éventuellement prolongé, en largeur, vers le dos 2 du classeur, et/ou en hauteur, vers la face latérale portant la nervure dont il est issu.

[0026] Il sera éventuellement prévu de tels plots 16 sur chacun des rabats convergents de façon à réaliser une alternance, undit plot 16 étant suivi sur le même rabat par undit évidement 18, l'autre rabat étant équipé en conséquence en vis-à-vis.

[0027] Selon un deuxième mode de réalisation, représenté sur la figure 4, ces moyens de positionnement et/ou de liaison d'une nervure 10A par rapport à une autre 10B sont constitués par un plot 19 réalisé à l'intérieur d'une nervure bombée 10B et émergeant à la fois du plan supérieur P de celle-ci et du plan interne P' du rabat 7 sur lequel elle est réalisée, de manière à constituer un renfort en relief apte à coopérer avec un évidement 20 de forme complémentaire réalisé sur l'extrémité de l'autre nervure 10A avec laquelle elle est destinée à venir en liaison en fermeture.

[0028] Comme le montre la figure 4, le plot 19 présente deux côtés latéraux plats et un sommet 19a hémicy-lindrique.

[0029] Selon un troisième mode de réalisation représenté sur la figure 5, ces moyens de positionnement et/ou de liaison d'une nervure 10A par rapport à une autre 10B sont constitués par un plot 21 en deux parties 21A, 21 B réalisé à l'intérieur d'une nervure bombée 10B et émergeant à la fois du plan P de celle-ci et du plan interne P' du rabat 7 sur lequel elle est réalisée.

[0030] Les deux parties 21A, 21B du plot 21 sont globalement en forme de secteurs de couronnes cylindriques espacées l'une de l'autre pour délimiter une mortaise 22 apte à recevoir un tenon 23 de forme correspondante réalisé en relief sur le plan P de l'autre nervure 10A, en vis-à-vis.

[0031] La liaison s'effectue par encastrement d'un tenon 23 d'une nervure 10A dans la mortaise 22 de l'autre 10B, qui s'effectue simultanément à l'encastrement des secteurs de couronnes cylindriques 21A, 21B de cette même nervure 10B dans deux parties internes creuses 24, 25 de l'autre nervure 10B situées de part et d'autre de son tenon 23.

[0032] Selon un quatrième mode de réalisation, représenté à la figure 6, les moyens de positionnement et/ou de liaison d'une nervure 10A par rapport à une autre 10B sont constitués par deux plots 26, 27 complémentaires réalisés tête-bêche respectivement à l'intérieur d'une nervure bombée 10B et à l'intérieur d'une autre nervure similaire 10A située en vis-à-vis. Les plots 26, 27 sont globalement en forme de secteurs de couronnes cylindriques et émergent à la fois des plans respectifs P et P' de chaque nervure 10A, 10B et du plan interne respectif de chaque rabat 7 et 8, de manière à se rejoindre de façon complémentaire en fermeture en se logeant respectivement dans les parties libres internes subsistantes desdites nervures pour être jointives en tous points.

[0033] Selon une autre caractéristique de l'invention, la consolidation générale de l'équerrage peut être améliorée par l'intermédiaire d'au moins une languette interne 28, ou 33-34, issue de la face interne du dos 2 à proximité immédiate de ses bords longitudinaux 3 et 4, dans sa zone inférieure et/ou dans sa zone supérieure, pour constituer une surface de butée et de mise en appui des faces latérales 5 et 6 à la fermeture.

[0034] Comme le montre plus particulièrement la figure 7, selon un premier exemple de réalisation, la languette 28, constituant les butées internes des faces 5 et 6, est globalement parallélépipédique et disposé transversalement au dos 2 sur la largeur de celui-ci pour rejoindre ses deux bords longitudinaux 3 et 4.

[0035] Comme on peut également le voir sur la figure 7, les extrémités latérales 28a, 28b de chaque languette 28 du dos 2, dirigées vers les faces latérales 5 ou 6, sont encadrées de part et d'autre à la fermeture, par des bossages 29, 30 et 31, 32, réalisés transversalement à l'intérieur desdites faces latérales 5 et 6 selon un écartement correspondant à la largeur de la languette 28, de manière à contribuer au renforcement de l'équerrage de l'ensemble.

[0036] Selon une autre variante de réalisation, représentée sur la figure 8, le dos 2 comporte deux butées disposées sur sa face interne dans sa zone supérieure et dans sa zone inférieure et sont constituées par deux languettes 33, 34 globalement parallélépipédiques disposées longitudinalement et en vis-à-vis et à proximité immédiate des bords longitudinaux 3, 4 dudit dos 2.

[0037] Selon un perfectionnement de ce même mode de réalisation, au moins l'une des languettes longitudinales 33, 34 est doublée d'une seconde languette longitudinale 35, 36 qui lui est parallèle notamment selon un écartement de valeur sensiblement égale à celle du diamètre d'un crayon 37, de manière à constituer un support à celui-ci.

[0038] Comme le montre plus particulièrement la figure 9, les languettes 33 et 35 coopèrent à leur extrémité libre supérieure avec des bourrelets 42 et 43, permettant de retenir le crayon 37 après passage de ceuxci rendu possible par déformation élastique.

[0039] Toujours selon le mode de réalisation de la figure 8, les extrémités latérales 33a, 33b ou 34a, 34b de chaque languette 33 ou 34 du dos 2 perpendiculaires aux faces latérales 5 ou 6 sont encadrées de part et d'autre à la fermeture par des bossages 38, 39, 40, 41, réalisées transversalement à l'intérieur desdites faces latérales 5 et 6, selon un écartement correspondant à

la longueur des languettes 33, 34 de manière à constituer un renforcement de l'équerrage de l'ensemble.

[0040] Selon un autre mode de réalisation, représenté sur la figure 10, lesdits moyens complémentaires de positionnement prévus au niveau des nervures 10A, 10B sont constitués par des plots 44, 45, notamment en forme de tronc de pyramide quadrangulaire, prévus en saillie et en retrait par rapport aux arêtes de jonction 11, 12 des rabats 7, 8. Lors de la fermeture du classeur, la face inclinée 46, 47 des plots 42, 43 vient coopérer avec les faces internes respectives des rabats opposés 7, 8, afin d'éviter un chevauchement interne et/ou externe de ces derniers, tout en autorisant un certain rattrapage de ieu.

[0041] Dans ce cas, il n'y a pas de complémentarité entre lesdits plots 44, 45, ce qui en outre limite leur fragilité, mais il y a coopération, en position de fermeture, entre les plots 44, 45, les rabats 7, 8 et les moyens de fermeture 9a, 9b, voire les languettes d'équerrage 28; 33-36, 38-41, pour assurer la fermeture du classeur avec une bonne rigidité et un bon équerrage de l'ensemble, en maintenant les arêtes des rabats 7, 8 en vis-àvis.

[0042] Les exemples de réalisation représentés sur les figures concernent un classeur comportant des nervures pour la plupart bombées. Bien entendu ces nervures pourraient également être creuses et comporter les mêmes caractéristiques que celles décrites ci-dessus.

[0043] Par ailleurs, à titre indicatif, la profondeur ou l'épaisseur d'une nervure est de 2mm, et l'épaisseur des faces latérales est, grâce à l'invention, non supérieure à 2mm. Par ailleurs, la nervure double périphérique 15 est d'une largeur de 6mm par exemple, c'est-à-dire qu'elle dépasse de part et d'autre de la face latérale de 2mm, ladite face faisant, comme dit plus haut, 2mm.

[0044] A ce sujet, ledit classeur est constitué d'une épaisseur de matière, notamment plastique moulable, dans lequel les nervures 10, 14, les languettes 28 ou 33-34 et/ou les bossages évoqués plus haut, entre autres, sont réalisés dans la masse.

Revendications

1. Classeur constitué d'un dos (2) à partir des côtés longitudinaux (3, 4) duquel s'étendent deux faces latérales (5, 6) dont les extrémités distales sont conformées en rabats convergents (7, 8), ainsi que des moyens de fermeture (9a, 9b), l'ensemble coopérant de manière à assurer la stabilité dudit classeur en position verticale par bouclage de son volume sur lui-même, caractérisé en ce qu'une pluralité de nervures (10A, 10B et 14) de renforcement sont ménagées en creux ou en bombé sur au moins une de ses faces latérales (5, 6) de manière à augmenter la rigidité de l'ensemble.

45

50

5

20

40

45

- Classeur, selon la revendication 1, caractérisé en ce que les nervures (10A, 10B) sont réalisées selon une direction transversale et se prolongent de la même manière sur les rabats convergents (7 et 8).
- 3. Classeur, selon la revendication 2, caractérisé en ce que les nervures (10A, 10B) sont réalisées deux par deux, en vis-à-vis l'une de l'autre, sur chacune des faces latérales (5 et 6) et se rejoignent au niveau des arêtes de jonction (11 et 12) des rabats (7 et 8).
- 4. Classeur, selon la revendication 2 ou 3, caractérise en ce que les nervures transversales (10A, 10B) de chacune des faces latérales (5 et 6) sont interrompues à distance du dos (2) afin de libérer une surface (13) destinée à la réalisation d'une nervure (14), dans une direction différente, dans une zone proximale dudit dos (2).
- 5. Classeur, selon la revendication 4, caractérisé en ce que la nervure (14) proximale du dos (2) décrit un arc de cercle dont la corde est constituée par une arête longitudinale (4) du dos (2).
- 6. Classeur, selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que les nervures transversales et parallèles d'une face latérale se prolongent de manière non interrompue sur le dos puis sur l'autre face latérale pour se refermer sur elles-mêmes au niveau des arêtes de jonction des rabats.
- 7. Classeur, selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les arêtes supérieures et inférieures du dos (2), des faces latérales (5, 6) et des rabats (7, 8), délimitant des zones correspondantes ouvertes, sont renforcées par une nervure d'extrémité double (15) dirigée vers l'intérieur et vers l'extérieur.
- 8. Classeur, selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les nervures transversales (10), réalisées au moins sur les faces latérales (5 et 6) et se prolongeant sur les rabats (7 et 8) pour se rejoindre au niveau de leurs arêtes de jonction (11 et 12), comportent dans leurs plans venant en vis-à-vis, des moyens complémentaires de positionnement et/ou de liaison de l'une par rapport à l'autre, de manière à autoriser une coopération entre les nervures (10A) d'une face, et les nervures (10B) de l'autre face lors de la fermeture, et consolider ainsi l'équerrage général du classeur (1) lorsqu'il est chargé et qu'il est en position verticale.
- 9. Classeur, selon la revendication 8, caractérisé en ce que ces moyens de positionnement et/ou de liaison d'une nervure (10A) par rapport à une autre (10B) sont constitués par un système tenon-mortai-

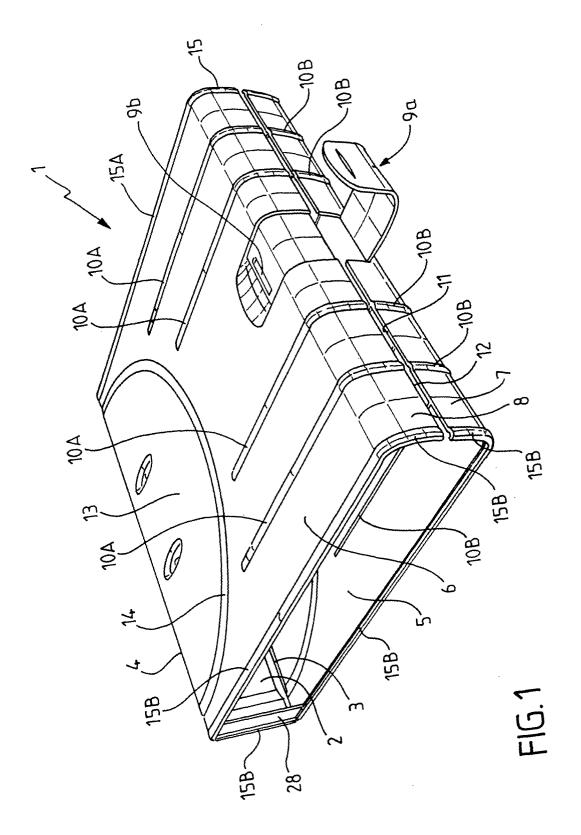
- se, constitué par un plot (16) issu du plan P de la nervure (10B) de section réduite, par rapport à celle-ci, et formant une base de forme parallélépipédique dont une partie dirigée vers la surface externe d'une nervure (10B) se prolonge par une partie hémicylindrique (17), lequel plot (16) est apte à coopérer avec un évidement (18) de forme complémentaire réalisé sur l'extrémité de l'autre nervure (10A) avec laquelle elle est destinée à venir en liaison en fermeture.
- 10. Classeur, selon la revendication 8, caractérisé en ce que ces moyens de positionnement et/ou de liaison d'une nervure (10A) par rapport à une autre (10B) sont constitués par un plot (19) réalisé à l'intérieur d'une nervure bombée (10B) et émergeant à la fois du plan supérieur P de celle-ci et du plan interne P' du rabat (7) sur lequel elle est réalisée de manière à constituer un renfort en relief apte à coopérer avec un évidement (20) de forme complémentaire réalisé sur l'extrémité de l'autre nervure (10A) avec laquelle elle est destinée à venir en liaison en fermeture.
- 11. Classeur, selon la revendication 8, caractérisé en ce que ces moyens de positionnement et/ou de liaison d'une nervure (10A) par rapport à une autre (10B) sont constitués par un plot (21) en deux parties (21A, 21B) réalisé à l'intérieur d'une nervure bombée (10B) et émergeant à la fois du plan P de celle-ci et du plan interne P' du rabat (7) sur lequel elle est réalisée, les deux parties (21A, 21B) du plot (21) étant globalement en forme de secteurs de couronnes cylindriques espacées l'une de l'autre pour délimiter une mortaise (22) apte à recevoir un tenon (23) de forme correspondante réalisé en relief sur le plan P de l'autre nervure (10A), en vis-àvis, la liaison s'effectuant par encastrement d'un tenon (23) d'une nervure (10A) dans la mortaise (22) de l'autre (10B), qui s'effectue simultanément à l'encastrement des secteurs de couronnes cylindriques (21A, 21B) de cette même nervure (10B) dans deux parties internes creuses (24, 25) de l'autre nervure (10B) situées de part et d'autre de son tenon (23).
- 12. Classeur, selon la revendication 8, caractérisé en ce que ces moyens de positionnement et/ou de liaison d'une nervure (10A) par rapport à une autre (10B) sont constitués par deux plots (26, 27) réalisés tête-bêche respectivement à l'intérieur d'une nervure bombée (10B) et à l'intérieur d'une autre nervure similaire (10A) située en vis-à-vis, lesquels plots (26, 27), globalement en forme de secteurs de couronnes cylindriques, émergent à la fois des plans respectifs P et P' de chaque nervure (10A, 10B) et du plan interne respectif de chaque rabat (7 et 8), de manière à se rejoindre en fermeture en se logeant respectivement dans les parties libres inter-

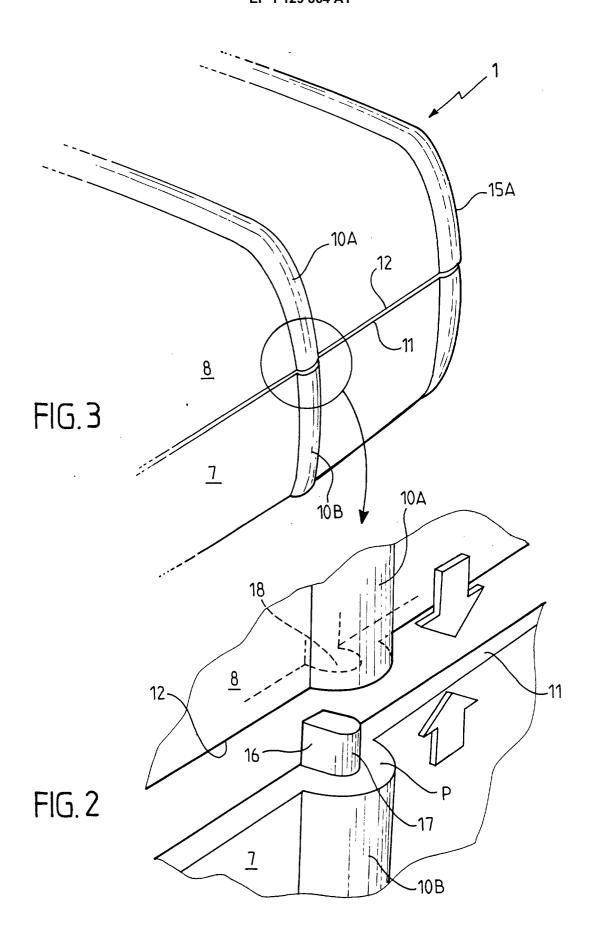
nes subsistantes desdites nervures pour être jointives en tous points.

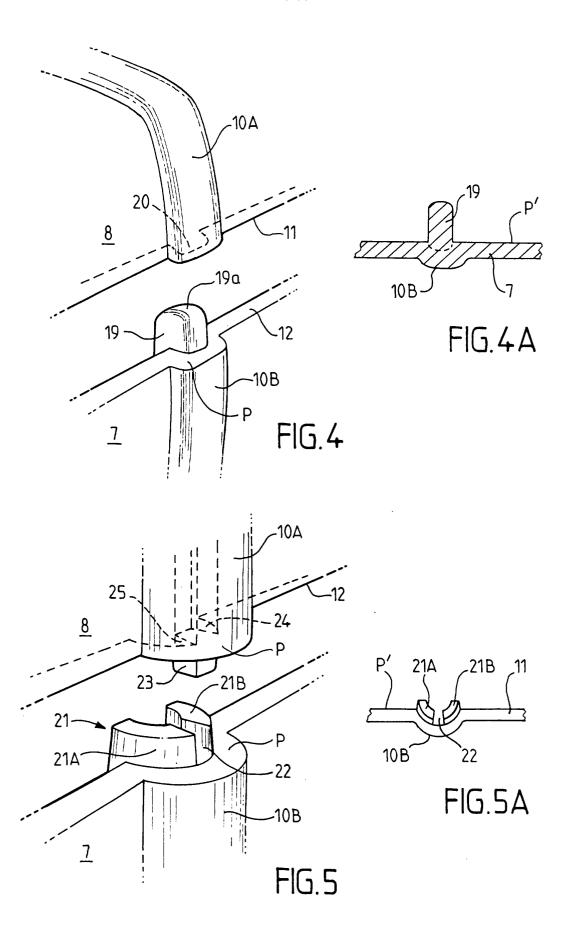
- 13. Classeur, selon la revendication 8, caractérisé par le fait que lesdits moyens de positionnement sont constitués par des plots (44, 45) prévus en saillie et en retrait par rapport aux arêtes de jonction (11, 12) des rabats (7, 8) et aptes à coopérer avec les faces internes respectives des rabats opposés (7, 8), afin d'éviter un chevauchement interne et/ou externe de ces derniers en position de fermeture.
- Classeur, selon l'une des revendications précédentes.

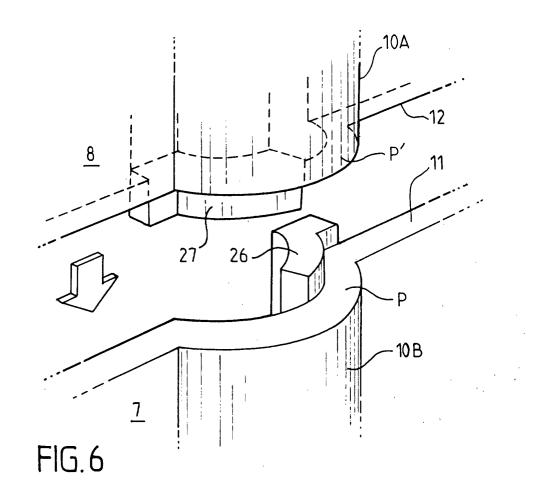
caractérisé en ce que la consolidation générale de son équerrage est améliorée par l'intermédiaire d'au moins une languette interne (28, ou 33-34), issue de la face interne du dos (2) à proximité immédiate de ses bords longitudinaux (3 et 4), dans sa zone inférieure et/ou dans sa zone supérieure pour constituer une surface de butée et de mise en appui des faces latérales (5 et 6) à la fermeture.

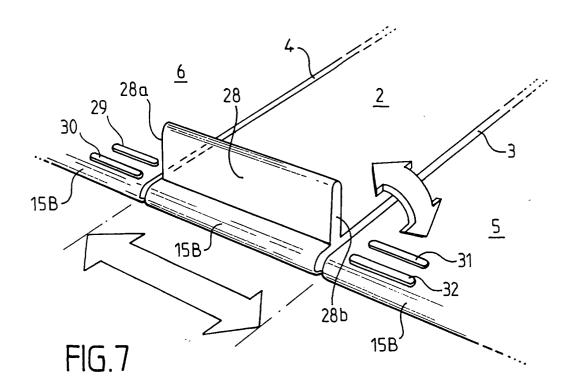
- **15.** Classeur, selon la revendication 14, **caractérisé en ce que** la languette (28) constituant les butées internes des faces (5 et 6) est globalement parallélépipédique et disposé transversalement au dos (2) pour rejoindre ses deux bords longitudinaux (3 et 4).
- 16. Classeur, selon la revendication 14, caractérisé en ce que le dos (2) comporte deux butées disposées sur sa face interne dans sa zone supérieure et dans sa zone inférieure et sont constituées par deux languettes (33, 34) globalement parallélépipédiques disposées longitudinalement et en vis-à-vis et à proximité immédiate des bords longitudinaux (3, 4) dudit dos (2).
- 17. Classeur, selon la revendication 16, caractérisé en ce qu'au moins l'une des languettes longitudinales (33, 34) est doublée d'une seconde languette longitudinale (35, 36) qui lui est parallèle selon un écartement de valeur sensiblement égale à celle du diamètre d'un crayon (37), de manière à constituer un support à celui-ci.
- 18. Classeur selon l'une des revendications 14 à 17, caractérisé en ce que les extrémités latérales (28a, 28b, ou 33a, 33b et 34a, 34b) de chaque languette (28 ou 33 et 34) du dos (2) dirigées vers les faces latérales (5 et 6) sont encadrées de part et d'autre à la fermeture par des bossages (33, 34 ou 29, 30 et 31, 32, ou 38, 39 et 40, 41) réalisées transversalement à l'intérieur desdites faces latérales (5 et 6) selon un écartement correspondant à la languette (28 ou 33, 34) de manière à contribuer au renforcement de l'équerrage de l'ensemble.

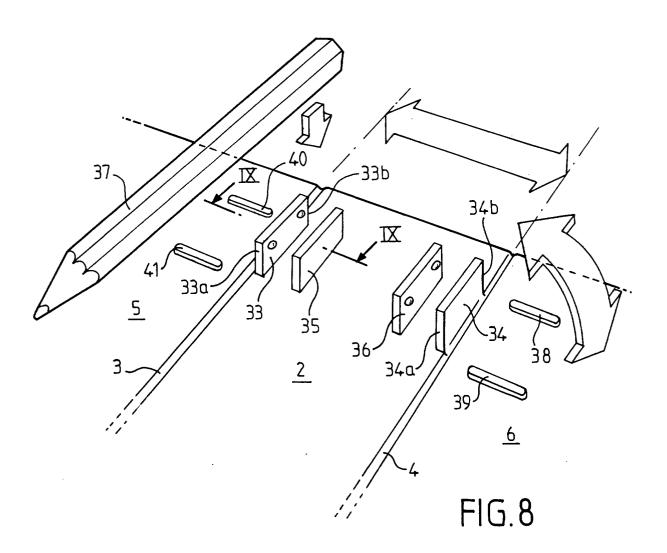


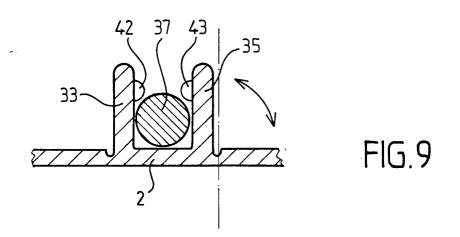


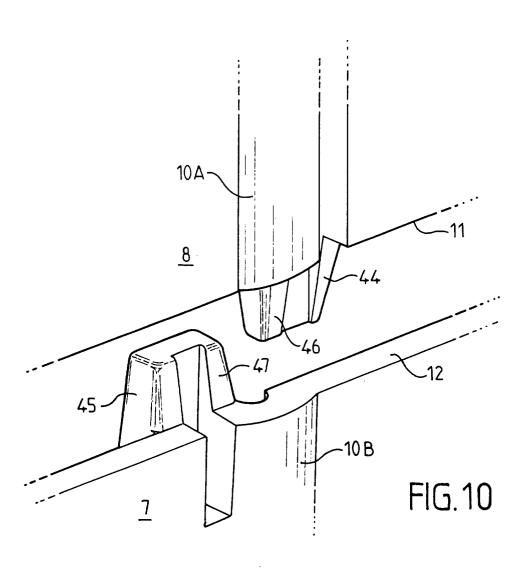












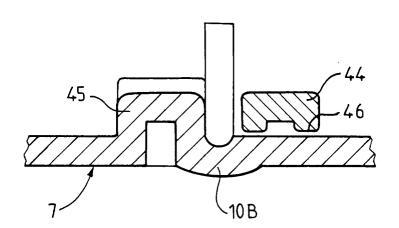


FIG.10A



Office européen des brevets RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 00 49 0009

Catégorie	Citation du document ave des parties pe	ec indication, en cas de besoin, rtinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	FR 934 281 A (SOCI D'ARTICLES MÉTALLI 27 mai 1948 (1948- * le document en e	QUES) 05-27)	1	B42F13/00
A	EP 0 847 875 A (D0 17 juin 1998 (1998 * le document en e	-06-17)	1	
A	FR 2 756 773 A (A 12 juin 1998 (1998	D CLASSEMENT) -06-12)		
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7) B42F A45C
Le prés	sent rapport a été établi pour to	utes les revendications		
	u de la recherche	Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
L	A HAYE	20 juillet 2000	n Land	ke, J
X : particu Y : particu autre d A : arrière O : divulgi	TEGORIE DES DOCUMENTS CITE Illièrement pertinent à lui seul Illièrement pertinent en combinaisor focument de la même catégorie plan technologique ation non-écrite ant intercalaire	S T : théorie ou pri E : document de date de dépô n avec un D : cité dans la d L : cité pour d'au	! incipe à la base de l'inv brevet antérieur, mais t ou après cette date lemande	rention publié à la

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 00 49 0009

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Officeeuropéen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-07-2000

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 934281	Α	27-05-1948	AUCUN	
EP 847875	Α	17-06-1998	FR 2756772 A FR 2756773 A US 5971650 A BR 9707752 A PL 323580 A AU 7846298 A EP 0944481 A WO 9825770 A NO 992830 A	12-06-1998 12-06-1998 26-10-1999 28-09-1999 22-06-1998 03-07-1998 29-09-1999 18-06-1998
FR 2756773	A	12-06-1998	US 5971650 A AU 7846298 A BR 9707752 A EP 0847875 A EP 0944481 A W0 9825770 A N0 992830 A PL 323580 A FR 2756772 A	26-10-1999 03-07-1998 28-09-1999 17-06-1998 29-09-1999 18-06-1998 11-08-1999 22-06-1998
	. 400 600 100 100 1			
		•		

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82